

CONDITIONS PARTICULIÈRES LOGICIEL ET SERVICES ASSOCIÉS

1. Objet

Les présentes conditions particulières définissent, avec les Conditions Générales de Souscription, le cadre contractuel d'intervention de Seemantik pour les Services Logiciel et Services Associés (les « **Conditions Particulières Logiciel et Services Associés** »).

Pour les besoins des présentes Conditions Particulières Logiciel et Services Associés, les termes ci-après auront, lorsque leur première lettre est une majuscule, la signification qui leur est attribuée dans les Conditions Particulières Logiciel et Services Associés et à défaut dans les Conditions Générales de Souscription.

2. Opposabilité des Conditions Particulières Logiciel et Services Associés

Les Conditions Particulières Logiciel et Services Associés complètent les Conditions Générales de Souscription pour ce qui concerne les Services Logiciel et Services Associés.

Les Conditions Particulières Logiciel et Services Associés, les Conditions Générales de Souscription et la Confirmation de Commande forment le contrat (le « **Contrat de Service** ») liant le Client et Seemantik, formé à la date d'acceptation de la Confirmation de Commande par le Client.

3. Service Logiciel

Le Client souscrit au Service Logiciel par l'achat d'un nombre d'accès prédéfinis.

Le Service Logiciel est délivré sous la forme d'une solution SaaS dont le Prestataire assure le support et la maintenance.

4. Services Associés

La souscription du Client au Service Logiciel inclut :

- la souscription automatique ou optionnelle à différents Services Associés lui permettant d'être accompagné dans la formation, le paramétrage, le support à l'utilisation du Logiciel et l'Assistance, l'optimisation des Requêtes ou tout Service lié à l'usage du Logiciel, indissociables du Service Logiciel, et commercialisés sous forme d'abonnement ou non, dans les conditions détaillées dans la Confirmation de Commande.

5. Durée - Résiliation

5.1 Sauf stipulation contraire de la Confirmation de Commande ou des présentes Conditions Particulières, le Contrat de Service est conclu pour une durée initiale de deux (2) ans à compter de la date d'acceptation de la Confirmation de Commande par le Client (la « **Date d'Effet** »).

5.2 Chacune des Parties pourra signifier la non reconduction du Contrat de Service par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois. A défaut de notification par l'une ou l'autre des Parties dans le délai de trois mois susvisé, le Contrat de Service se renouvelle par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an.

5.3 Dans l'hypothèse où le Contrat de Service serait reconduit, chacune des Parties pourra dénoncer le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant l'échéance annuelle en cours.

6. Prix - Modalités de facturation

Les modalités de facturation et de paiement des Services Logiciel et Services Associés seront décrites dans la Confirmation de Commande.

Dès la Date d'Effet du Contrat de Service, tout paiement versé au Prestataire lui reste acquis sauf en cas de Force Majeure. En cas de paiement échelonné au titre d'un Contrat de Service, la résiliation du Contrat de Service concerné avant l'expiration de la période initiale rend immédiatement exigibles les montants dus pour la période restant à courir jusqu'au terme de ladite période initiale, et ce sans préjudice des sommes mentionnées dans les

Conditions Particulières de chaque Contrat de Service et de celles que pourrait réclamer le Prestataire à titre de dommages et intérêts en cas de résiliation fautive ou de violation des stipulations du Contrat de Service imputable au Client.

En cas de résiliation anticipée du Contrat de Service, pour un motif autre que la Force Majeure, les sommes versées au Prestataire à la date de résiliation lui restent acquises en intégralité à titre d'indemnité de résiliation.

7. Ajout ou suppression de Service(s) Optionnel(s)

A tout moment le Client peut souscrire un ou plusieurs Service(s) Optionnel(s) aux conditions de fourniture et de facturation décrites dans une nouvelle Confirmation de Commande.

Le Client peut ainsi commander un ou plusieurs Service(s) Optionnel(s) dont les modalités de durée, de facturation et de paiement font l'objet d'une description détaillée dans la nouvelle Confirmation de Commande.

8. Droit d'utilisation et fourniture des Services Logiciel

8.1. Droit d'Utilisation

Par les présentes, Seemantik concède au Client, une licence d'utilisation non exclusive, non cessible et non transférable, sur le Logiciel et la Base de Données, pendant toute la durée du Contrat, dans les limites prévues par les termes du Contrat de Service, étant entendu que ladite licence expirera le jour de l'expiration ou de la résiliation, pour quelque raison que ce soit, du Contrat de Service.

Le droit d'utilisation du Logiciel est accordé pour la/les version(s) du Logiciel commercialisée(s) par Seemantik à la Date d'Effet, et ce pendant la durée du Contrat de Service, sous réserve que le Client soit à jour du paiement du prix prévu à l'article 6 des présentes Conditions Générales de Souscription.

Le droit d'utilisation du Logiciel est expressément limité au Logiciel.

8.2 Mises à Jour

La licence d'utilisation du Logiciel inclut les mises à jour du Logiciel (les « **Mises à Jour** »), et ce pendant toute la durée du Contrat de Service.

Les Mises à Jour peuvent représenter des nouvelles fonctionnalités, des corrections ou des améliorations apportées au Logiciel concernant sa simplicité d'utilisation ou sa rapidité d'exécution.

8.3 Limitation des droits

En acceptant la présente concession de droit d'utilisation du Logiciel, le Client et les Utilisateurs s'interdisent de :

- copier, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie du Logiciel ;
- désassembler le Logiciel, décompiler le Logiciel, le traduire, procéder au reverse engineering ou tenter d'y procéder ;
- accéder de toute autre manière au code source du Logiciel ;
- corriger le Logiciel ;
- d'une manière générale accomplir tout acte qui ne serait expressément permis au Client ou aux Utilisateurs aux termes des présentes Conditions Particulières Logiciel et Services Associés.

9. Responsabilité du Client

Les Droits d'Accès sont placés sous la responsabilité du Client qui devra prendre toute mesure utile pour qu'ils ne soient connus d'aucun tiers ou utilisés par des personnes non autorisées.

Par mesure de sécurité, en cas de perte ou de vol des Droits d'Accès d'un Utilisateur, le Client pourra obtenir de nouveaux Droits d'Accès à condition d'en faire la demande par écrit auprès du Prestataire.

Le Client s'engage plus généralement, pour lui-même et pour les Utilisateurs, à respecter toutes les consignes techniques qui pourront lui être délivrées par le Prestataire quant à l'utilisation du Service et à en faire bonne gestion.

Le Client est seul responsable des initiatives de communication et du contenu des publications réalisées par lui ou les Utilisateurs au moyen des Services Logiciel et Services Associés et doit s'assurer sous sa seule responsabilité que ses initiatives ou le contenu publié ne contreviennent à aucune norme et/ou réglementation en vigueur, ni à aucun droit de tiers. En cas de publication par le Client ou un Utilisateur de contenus diffamatoires ou dommageables à l'égard de quiconque, y compris du Prestataire, ou contraires à l'ordre public ou à la loi française, aux bonnes mœurs et à la dignité humaine, le Prestataire sera en droit de mettre fin aux Services Logiciel et aux Services Associés aux torts exclusifs du Client.

Le Client :

- prend sous sa seule responsabilité l'ensemble des mesures nécessaires à la préservation de ses intérêts et à la sauvegarde de ses données et informations, fichiers, mémoires d'ordinateurs, documents et programmes informatiques ;
- renonce à rechercher la responsabilité de Seemantik en cas de dommages survenus aux données, fichiers, mémoires d'ordinateur ou à tout document, matériel ou programme dans le cadre de l'installation et/ou de l'utilisation du Logiciel, des Données et des Services Associés par lui ou un Utilisateur;
- renonce à rechercher la responsabilité de Seemantik en cas de transmission d'un quelconque virus lors de l'utilisation du Logiciel, des Données ou des Services Associés ;
- reconnaît avoir évalué de manière précise ses propres besoins et s'être assuré que le Logiciel et les Services Associés sont en adéquation avec ses besoins spécifiques. En conséquence, le Client est seul responsable de la détermination de l'adéquation du Logiciel et des Services Associés à ses besoins.

10. Responsabilité du Prestataire

Le Client reconnaît et accepte que les Services de Seemantik, et notamment les résultats des Requêtes, les Retombées et les Données, affichent uniquement des contenus n'appartenant pas à Seemantik. Seemantik intervient exclusivement en qualité d'hébergeur des contenus issus du web social. A ce titre, Seemantik n'est tenu à aucune obligation générale de surveillance ou de contrôle de tout contenu, Retombée ou Donnée soumis, diffusé ou stocké via le(s) Service(s) ; en sa qualité d'hébergeur, Seemantik ne saurait être tenu responsable des Requêtes ni des usages ultérieurs des Données effectués par le Client ou un Utilisateur.

En conséquence, Seemantik ne donne au Client aucune autre garantie expresse ou tacite concernant le Logiciel et les Services, notamment Seemantik ne garantit pas au Client :

- que les résultats des Requêtes, les Retombées ou les Données contenant des Données à Caractère Personnel ont fait l'objet des formalités prévues par la loi française en vigueur ;
- que l'installation et l'utilisation du Logiciel, des Service et/ou de la Base de Données, tel que ce terme est défini ci-après, s'effectuent sans interruption, dysfonctionnement ou erreur ;
- que le Logiciel et les Services de Captation sont exempts de dysfonctionnements, ni que leur fonctionnement sera ininterrompu.

Seemantik :

- n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les résultats ou l'absence de résultats, les Retombées ou l'absence de Retombées, les Données ou l'absence de Données fournis ou non par les Requêtes du Client, le Client reconnaissant expressément que lesdits résultats, Retombées et Données dépendent uniquement de contenus des sites web tiers ;
- ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement lors de l'utilisation du Logiciel et des Services ;
- ne peut voir sa responsabilité engagée en raison d'une inadéquation, défaillance ou dysfonctionnement du Logiciel et/ou des Services ;
- ne saurait voir sa responsabilité engagée, notamment pour les intrusions malveillantes de tiers dans le système d'information du Client, et ce même si ces intrusions ont pour origine l'utilisation des Services ou du Logiciel ;

- ne pourra être déclarée responsable des difficultés d'accès ou impossibilité momentanée d'accès à la Base de Données , aux Retombées, aux Données et/ou aux Services liées aux perturbations des sites web tiers, des réseaux de télécommunication, ou autres difficultés techniques, le Client étant informé de la complexité des réseaux mondiaux, et de l'afflux, à certaines heures, des utilisateurs d'Internet.

11. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à transmettre au Client les Droits d'Accès.

Par ailleurs, le Prestataire fera ses meilleurs efforts, au regard des avancées techniques, afin d'assurer :

- une surveillance des Données ainsi que des moyens techniques qu'il utilise dans l'exécution des prestations, relatifs notamment à l'accès, au stockage ou à l'exploitation des Données ;
- une protection matérielle et logistique des Données et de tout autre élément d'information qui lui aura été confié par le Client, en mettant en œuvre les moyens techniques nécessaires contre les risques de divulgation, destruction, corruption, piratage, détournement de ces Données par un tiers non habilité.

12. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- fournir au Prestataire les informations propres à lui permettre d'exécuter la prestation dans les meilleures conditions, en exprimant ses besoins de manière claire et précise, et en informant sans délai le Prestataire de tout événement susceptible d'affecter les prestations ou leurs conditions d'exécution ;
- payer au Prestataire les montants convenus pour les prestations commandées, dans les conditions et délais stipulés dans le Contrat de Service ;
- fournir une adresse de facturation valide et prévenir de tout changement relatif à son adresse, à son mode de paiement et ses coordonnées bancaires ;
- conserver la confidentialité des Droits d'Accès ;
- utiliser les Services Logiciel et Services Associés conformément aux spécifications du Prestataire.

En outre, le Client s'engage, en ce compris pour le compte des Utilisateurs, à se conformer aux lois applicables dans les pays où les Service Logiciel et Services Associés peuvent être utilisés, et, notamment à répondre aux obligations qui lui incombent du fait de ses activités.

13. Suspension de l'accès au Service

L'accès à l'Interface peut être suspendu par le Prestataire. Pendant la durée de cette suspension, les Données continuent à être collectées et traitées. La prestation exécutée continue donc à être facturée par le Prestataire et le Client reste tenu à son obligation de paiement pour la durée de cette suspension, sans préjudice de toute autre demande du Prestataire en application du Contrat et des présentes Conditions Particulières Logiciel et Services Associés. L'accès à l'Interface est rétabli à la réception du complet paiement de la facture concernée par le Prestataire et les Données de la période de suspension sont à nouveau disponibles en consultation par le Client et les Utilisateurs sur leur espace privé.

14. Fin de la prestation

Chaque Partie aura la faculté, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, d'exiger la résiliation de plein droit du Contrat de Service en cas de manquement grave de l'autre Partie à l'une ou plusieurs de ses obligations auquel cette dernière n'aurait pas remédié dans les trente (30) jours calendaires suivant la notification du manquement par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, le Prestataire aura la faculté de résilier de plein droit le Contrat de Service pour défaut de paiement du Client après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours calendaires.

A la fin du Service pour quelque cause que ce soit, le Client n'aura plus accès à son Interface et par conséquent à son historique. Le Prestataire s'engage à supprimer l'ensemble des Données du Client. Cet effacement sera définitif et ne permettra aucune restitution ou reconstitution même partielle des Données.